



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Cession par la commune de
Pavilly à M. LEVESQUE
Jordan de la maison située
2 rue Marie Duval

**Délibération
n°2022/127**

12 DÉCEMBRE 2022

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 16 décembre
2022 et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-deux, le douze décembre à 18 heures
30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie
de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Etaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc,
DEMANNEVILLE Christian, MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy,
JACOB DELESCLOSE Emilie, AMIOT Alain, BRISON Sophie, CAPRON
Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie,
GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ
Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed,
MOGIS Angélique, PICARD Philippe, TOCQUEVILLE Raynald,
VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY BOURGET Brigitte,
DA SILVA Maxime.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GANAYE Brigitte qui a donné pouvoir à M. TIERCE
François, M. VINCENT Nicolas qui a donné pouvoir à M. DA SILVA
Maxime.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

AFFAIRES FONCIÈRES : Proposition de cession par la commune de Pavilly à M. LEVESQUE Jordan de la maison située 2 rue Marie Duval.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison vacante située 2 rue Marie Duval d'une surface habitable d'environ 100 m² a été proposée à la vente au prix minimum de 130.000 € net vendeur conforme à l'avis des services du Domaine en date du 2 août 2022. Une annonce a été publiée sur le site internet de la commune et une offre a été déposée chez maître MANGANE, commissaire de justice à Barentin ainsi qu'il ressort de son procès-verbal de constat en date du 7 novembre 2022 (pièces jointes en annexe).

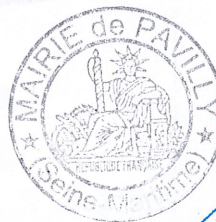
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 25 voix « pour », 0 « contre » et 4 « abstention » (*Madame Brigitte FAVRY-BOURGET, Madame Michèle DÉMARES, Monsieur Maxime DA SILVA et Monsieur Nicolas VINCENT*) :

- De céder à M. LEVESQUE Jordan demeurant 9 rue Bourvil à Pavilly la maison et le terrain en dépendant situés 2 rue Marie Duval cadastrés section AW n° 456 d'une contenance de 128 m² au prix de 141 069 € net vendeur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com